Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Orléans-Tours
direction des services départementaux de l'éducation nationale Loir-et-Cher

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Loir-et-Cher

IENA
N° 057 /2019

Dossier suivi par
Laurent DELAUME
Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint

T 02 34 03 90 71
ce.ien41bn@ac-orleans-tours.fr

1, avenue de la Butte
CS 94317
41043 BLOIS CEDEX

Blois, le 22 avril 2019

L'Inspectrice d'Académie,
Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de Loir-et-Cher

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves
Elus au conseil de l'Ecole Victor Hugo
Pruniers
Ecole élémentaire Victor Hugo
rue Victor Hugo
41 200 PRUNIER EN SOLOGNE

Mesdames et Messieurs,

Vous avez saisi Monsieur Jean Michel Blanquer, Ministre de l'Education nationale, pour demander la renonciation de la fermeture de classe à l'école élémentaire de Pruniers en Sologne.

Je vous apporte donc les réponses complémentaires au regard de vos interrogations, notamment sur l'aspect comptable que vous dénoncez. Les effectifs sur lesquels nous travaillons sont le résultat d'un dialogue à plusieurs moments de l'année avec la directrice de l'école et la municipalité. Tous les éléments de contexte sont ensuite apportés par les inspecteurs de l'Education nationale qui connaissent très bien la situation de chaque école.

Les décisions d'ouvertures et de fermetures sont prises, à la suite de plusieurs instances paritaires comme le CTSD, comité technique spécial départemental, puis le CDEN, conseil départemental de l'Education nationale, où la représentativité des différents corps constitutifs de l'Ecole et de ses usagers, est parfaitement respectée.

Ces procédures inscrites dans des étapes institutionnalisées garantissent le traitement de chaque situation analysée bien au-delà d'une seule analyse comptable simpliste.

Les engagements du Ministre de l'Education nationale, pour une école de qualité, inscrite dans une relation de confiance au cœur des territoires, concernent bien sûr l'école de Pruniers pour laquelle je garde une attention constante.

La fermeture de classe actée par le Conseil départemental de l'Education nationale n'a pas lieu à ce jour, d'être remise en cause. La répartition des élèves en cinq classes à niveau unique, avec des effectifs prévisionnels satisfaisants, offre toutes les chances de réussite aux élèves qui y travailleront.

Je vous prie de recevoir, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Sandrine LAIR